

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**

**TRAVAUX DE CLOISONNEMENT FAUX PLAFOND, FAUX PLANCHER DANS LES IMMEUBLES DE L’URSSAF ILE-DE-FRANCE**

**Consultation MAPA n°2025-09**

**Chaque page de ce document est à compléter obligatoirement, par l'entreprise candidate unique ou en cas de groupement soit par l'ensemble des entreprises groupées soit par le mandataire commun dûment habilité, sans renvoi vers un mémoire technique.**

**Ce cadre est le support d’analyse pour la notation du critère  
 « valeur technique »**

**Son contenu est explicite et spécifique par rapport au marché, autrement dit, il ne doit pas être constitué de généralités standardisées mais doit permettre au pouvoir adjudicateur de comprendre le projet du candidat et de faire la relation avec les différentes pièces du marché.**

**Tout élément non correctement renseigné sera considéré comme nul lors de la notation telle que définie par le règlement de consultation.**

**IMPORTANT**

**Les réponses précisées dans le cadre de réponse ainsi que les pièces fournies en complément constituent un engagement contractuel de la part du soumissionnaire**

**Vous pouvez joindre en annexe tous documents qui paraîtraient utiles à l’examen du cadre de réponse technique**

1. **VALEUR TECHNIQUE** 
   1. **Organisation des moyens humains et matériels mise en œuvre pour assurer l’ensemble des prestations**

Dans ce chapitre, le candidat précise les éléments suivants :

* Organisation et composition des équipes proposées (organigramme, CV et qualifications), comment sont gérés les remplacements des effectifs pour les congés ou autres, comment sont gérer plusieurs demandes d’intervention en même temps sur plusieurs sites différents,
* Les moyens matériels (véhicules, outillages, EPI, GE, etc…)
  1. **Moyens mis en œuvre en termes de sécurité sur les chantiers**

Dans ce chapitre, le candidat précise les éléments suivants :

* Procédures pour intervenir en sites occupés.
* Moyens mis en œuvre dans le cadre de la gestion de chantier.
* Formations sécurité et perfectionnement du personnel
* Sécurité des intervenants - Identification des équipes
  1. **Moyens et actions en faveur du développement durable exprimés dans l’exécution du marché**

Dans ce chapitre, le candidat précise les éléments suivants :

* Moyens mis en place pour la protection environnementale, et l’économie d’Energie
* Prise en compte de la notion de développement durable par la mise en œuvre de produits possédants un éco label NF environnement
* Dispositions arrêtées par l’entreprise en matière de gestions des déchets de chantier